

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 15.04.2012 Date de révision: 16.11.2023 Remplace la fiche: 05.04.2021 Version: 3.4

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: MagChem™ MH 10 MagChem™ MH 10 UF MagChem™ MH 10 LC MagChem™ MH 10 ULC MagChem™ MH 10 ULC UF
Nom chimique	: L'hydroxyde de magnésium
N° CE	: 215-170-3
N° CAS	: 1309-42-8
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119488756-18
Formule brute	: Mg(OH)2
Autres moyens d'identification	: Dihydroxyde de magnésium, hydroxyde de magnésium, hydroxyde de magnésium (II), lait de magnésie
Seul représentant	: Charles River B.V. Hambakenwetering 7 5231 DD 's-Hertogenbosch The Netherlands Phone: 0031 73640 6700

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Industriel. Réservé à un usage professionnel.
Utilisation de la substance/mélange	: Les produits d'hydroxyde de magnésium MagChem™ sont utilisés dans de nombreuses applications industrielles comme additif de carburant et inhibiteur de corrosion pour les chaudières et les turbines à gaz, un additif de lubrification, un abrasif dentaire et un pigment doux, un agent de préférence de pH et des métaux lourds dans les eaux, les eaux usées et le traitement des sols. , Un additif dans les explosifs, un alcali pour le lavage des gaz combustibles, un agent liant, un modificateur de viscosité dans la boue de forage, un engrais et bien d'autres applications.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b> Martin Marietta Magnesia Specialties 1800 Eastlake Road Manistee, Michigan 49660 - USA T +1 231-723-2577	<b>Importateur</b> M.A.F. Magnesite Nieuwe Uitleg 10 2514BP Den Haag The Netherlands Tel: +31 70 3105900 www.magnesiumoxide.com
---	---

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC, U.S.: 1-800-424-9300 INTERNATIONAL: +1-703-527-3887 Available 24/7

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro fournit les coordonnées de tous les centres antipoison Français. Ces centres de poison et de toxicovigilance fournissent une assistance médicale gratuite (hors frais d'appel), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
France	Centre antipoison de BORDEAUX GH Pellegrin	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre antipoison de Lyon Service Hospitalo-Universitaire de Pharmacotoxicologie (SHUPT), Site Lacassagne	162, avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre antipoison de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre antipoison de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre antipoison région Occitanie Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac TSA 40031 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre antipoison de Lille CHU de Lille	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59 +33 3 20 44 44 44	
France	Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Ne contient aucune substance PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant  
Nom : MagChem™ Magnesium Hydroxide  
N° CAS : 1309-42-8  
N° CE : 215-170-3

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de magnésium	N° CAS: 1309-42-8 N° CE: 215-170-3	98,8	Non classé
Oxydes de silicium, fer, aluminium et calcium	N° CAS: mixture	1	Non classé

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Premiers soins après contact avec la peau : N'est pas supposé irritant. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Ne pas respirer les poussières.  
Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut causer une irritation des yeux.  
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune procédure spéciale n'est requise.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non combustible. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse.  
Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Si Magnesiumhydroksidi est chauffé au point de décomposition (> 360 ° C), il forme de l'oxyde de magnésium et de l'eau. Si l'oxyde de magnésium est chauffé au point de volatilisation (c'est-à-dire > 1700 ° C), des fumées d'oxyde de magnésium peuvent être générées.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : Aucune mesure de gestion des risques supplémentaires nécessaires.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : ACIDE (Forte) - réaction vigoureuse, chaleur générée; ANHYDRIDE MALEIQUE - Les composés alcalins et autres composés alcalino-terreux, y compris les composés de magnésium, provoqueront une décomposition explosive de l'anhydride maléique; PHOSPHORE - Le phosphore bouilli avec des hydroxydes alcalins donne des phosphines mixtes qui peuvent s'allumer spontanément avec de l'air.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les applications de produits chimiques de spécialité.

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

MagChem™ Magnesium Hydroxide (1309-42-8)	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	16,67 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	117,54 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	16,67 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	117,54 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	10 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	34,78 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets systémiques, orale	10 mg/kg de poids corporel
A long terme - effets systémiques, orale	10 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	34,78 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	10 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0,1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,01 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	0,08188 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,008188 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0,01912 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Orale)</b>	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	66,67 kg/kg de nourriture
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	1 mg/l

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

**Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

**Protection oculaire:**

Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Dégageant de poussières: lunettes bien ajustables. EN 166

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2.3. Protection respiratoire

**Protection respiratoire:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Dégageant de poussières: masque antipoussières filtre P2. Utilisez un respirateur N95. EN 143

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Autres informations:**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Blanc
Apparence	: Poudre
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 350 °C se décompose
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Pas de propriétés oxydantes
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Ne s'allume pas automatiquement
Température de décomposition	: > 350 °C
pH	: Pas disponible
pH solution	: ≥ 10
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Eau: 6,9 mg/l
Log Kow	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 2,36 g/cm <sup>3</sup> Densité théorique de Mg (OH) 2
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
La taille des particules	: Pas disponible

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit avec : Matières incompatibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

ACIDE (Forte) - réaction vigoureuse, chaleur générée; ANHYDRIDE MALEIQUE - Les composés alcalins et autres composés alcalino-terreux, y compris les composés de magnésium, provoqueront une décomposition explosive de l'anhydride maléique; PHOSPHORE - Le phosphore bouilli avec des hydroxydes alcalins donne des phosphines mixtes qui peuvent s'allumer spontanément avec de l'air.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

DL50 Orale rat	> 2000 mg/kg OECD Guideline 423
CL50 Inhalation rat	> 2,1 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation)), Guideline: EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity)
CL50 Inhalation rat (poussière / brouillard)	> 2,1 mg/l/4h Ligne directrice 403. Aucune mortalité à ce niveau.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

pH	9,5 – 10,5 aqueous slurry
----	---------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

pH	9,5 – 10,5 aqueous slurry
----	---------------------------

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

### Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other., Guideline: other., Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: other:
-----------------------------	---

Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-----------------------	--

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
--	--

### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Aucun(es) dans des conditions normales.
--	---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

### Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

CL50 poisson 1	1293 mg/l Onchorinchus mykiss
CL50 - Poisson [2]	511,31 mg/l P. promelas
EC50 crustacea	284,76 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species):
CE50 96h - Algues [1]	10040,746 mg/l Source: QSAR
CEr50 algues	> 100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	Ne se dégrade pas bien qu'il se dissolve.

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### MagChem™ Magnesium Hydroxide (1309-42-8)

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun connu.

### 12.7. Autres effets néfastes

Informations Complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Nom d'expédition (IMDG) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

MagChem™ Magnesium Hydroxide n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

MagChem™ Magnesium Hydroxide n'est pas soumis au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117 / CEE

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)		
Juridiction	Liste	Commentaire
Asie-Pacifique	Asie - PAC	
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)	
Japon	Substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	# 1-386; composés inorganiques
Corée	KECI (Inventaire chimique de Corée)	MER-22716
Nouvelle-Zélande	Inventaire des produits chimiques (NZIoC)	Approbation HSNO
Philippines	Inventaire des substances chimiques (PICCS)	
Europe	Inventaire international des ingrédients cosmétiques de la CEE (INCI)	absorbant/tampon
	EU REACH pré-enregistré	
	Enregistré REACH dans l'UE	01-2119488756-18-0001
	Inventaire de l'UE des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	215-170-3
	Liste allemande des substances de la classe de danger pour l'eau	Classification: VwVwS
	Suisse Giftliste 1 (Liste des substances toxiques)	G-8166 Catégorie toxique 4
Canada	Liste des substances domestiquées du Canada (LIS)	Énumérés
Amérique du Nord	Matières dangereuses en vrac de la Garde côtière du ministère des Transports	
	EPA Pesticide Inerte Ingredients (PII)	
	Substances alimentaires de la FDA généralement reconnues comme sûres (GRAS)	
	Évaluation basée sur les priorités des additifs alimentaires (PAFA) de la FDA	
	Produits chimiques à haut volume de production (VPH)	
	Limites d'exposition admissibles de l'OSHA	TWA 8 heures : particules totales 15 mg/m3
	Inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)	
	Règle de mise à jour des stocks toxiques (IUR)	
	TSCA Section 8A - Règle d'information sur l'évaluation préliminaire (PAIR)	
	Produits chimiques à haut volume de production : ICCA	
Produits chimiques produits en grandes quantités : OCDE		

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Référence réglementaire	Modifié	
11.2.	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
12.6	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	

# MagChem™ Magnesium Hydroxide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	TSCA: Toxic Substances Control Act
	TWA: Poids moyen
	ATE: estimation de toxicité aiguë

### Sources des données

: ESI (European chemical Substances Information System; accessed at: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>. ACGIH 2000. European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>. European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. Guide NIOSH de santé au travail pour les substances chimiques - Vol. II, Septembre 1978. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. US National Library of Medicine National Institutes of Health Haz-Map. Accessed at <http://hazmap.nlm.nih.gov>.

### Autres informations

: Aucun(e).

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit